

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

Désir de Nature 2019

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La municipalité de Vandœuvre-les-Nancy organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroule du 15 avril au 15 mai 2019.

ARTICLE 2- THÈME

« Photographier la Nature à Vandœuvre- lès-Nancy »

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Le lieu de prise de vue doit obligatoirement se trouver sur le territoire de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

Une seule participation par personne est acceptée.

Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours et de l'exposition suivant la remise des prix.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPEG » via le formulaire dédié disponible sur : www.nature.vandoeuvre.net

La taille de la photo sera d'environ de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom_prénom.jpeg »

Le message du formulaire comprendra :

La date et le lieu de la prise de vue

Un commentaire de 2 lignes maximum

Les nom et prénom du participant

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué de cinq membres

- Mme ACKERMANN, conseillère déléguée à l'environnement et au patrimoine
- Mme CHAPE, conseillère déléguée au Cadre de vie
- Mme LE GUYADER, agent chargée des espaces naturels
- M. PONTON, directeur de la communication

Le cinquième jury sera choisi en fonction de ces compétences en technique de la photographie et/ou artistique.

ARTICLE 6 : PRIX

1^{er} prix : Bain De Forêt, initiation découverte à la Sylvothérapie pour 3 personnes à titre gratuit un samedi ou un dimanche dans forêt de Vandoeuvre en Juin avec l'association Mieux être naturellement

2 et 3^{ème} prix : livre « A la découverte des petites bêtes du jardin de Lorraine & d'Alsace » de Stéphane VITZTHUM, aux éditions Serpenoises

4, 5, 6^{ème} prix T-shirts Désir de Nature

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 7 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées lors de la manifestation Désir de Nature qui se déroule au parc du Charmois le jeudi 30 mai 2019.

ARTICLE 8 : ANNONCE DES RÉSULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site de la mairie et sur la page facebook de la ville de Vandœuvre les Nancy.

ARTICLE 9 : REMISE DES PRIX

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix qui se déroulera le jeudi 30 mai lors de Désir de Nature.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion. La participation au concours n'entraîne pas la cession des droits d'auteur sur l'image soumise.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la mairie de Vandœuvre les Nancy se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.